

Référendum

contre l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59, 64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen)²,

décide:

1. La demande de référendum contre l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 64 064 signatures déposées, 63 733 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité référendaire: Comité interparti contre les passeports et cartes d'identité biométriques, case postale 268, 9501 Wil SG.

15 octobre 2008

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2008 4813

**Référendum
contre l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation et mise
en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté
européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004
relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage
(Développement de l'Acquis de Schengen)**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	17 971	31
Berne	8 480	75
Lucerne	1 898	12
Uri	148	15
Schwyz	901	49
Obwald	59	0
Nidwald	151	0
Glaris	320	0
Zoug	697	6
Fribourg	319	5
Soleure	1 910	11
Bâle-Ville	1 918	6
Bâle-Campagne	2 280	36
Schaffhouse	1 903	16
Appenzell Rhodes-Ext.	1 075	1
Appenzell Rhodes-Int.	122	0
Saint-Gall	5 985	15
Grisons	2 532	4
Argovie	7 392	29
Thurgovie	3 746	19
Tessin	305	0
Vaud	1 743	0
Valais	384	0
Neuchâtel	1 025	1
Genève	57	0
Jura	412	0
Suisse	63 733	331

Référendum contre l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation et mise en oeuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux do...

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.10.2008
Date	
Data	
Seite	7786-7787
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 220

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.